

Maillage officinal : le risque silencieux de la financiarisation

Compte Test - 2026-02-21 12:51:53 - Vu sur pharmacie.ma

La financiarisation gagne progressivement le réseau officinal français, portée par l'entrée de fonds d'investissement, des montages d'acquisition sous contrainte et des logiques de concentration territoriale. Ce mouvement, encore diffus, fait peser plusieurs risques : perte d'indépendance professionnelle, inflation des prix de cession, fragilisation de l'accès aux soins et, à terme, déséquilibre du maillage pharmaceutique. Pour Thomas Fatome, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance maladie, il s'agit d'une prise de contrôle de structures de santé par des acteurs extérieurs guidés par un retour sur investissement rapide. L'exemple de la biologie médicale illustre les effets possibles : plus de 4 000 sites de ville en 1980 contre moins de 400 aujourd'hui, concentrés entre quelques groupes, avec des laboratoires transformés en simples centres de prélèvement et une relation médicale appauvrie, comme l'ont souligné les Académie nationale de médecine et l'Académie nationale de pharmacie. Les syndicats redoutent une évolution comparable pour l'officine, structurée non plus par les besoins de santé mais par des impératifs de rendement. Le secteur attire les investisseurs en raison d'une rentabilité élevée et de la solvabilité de la dépense publique. Dans la biologie, le taux de rentabilité atteignait 13,9 % en 2023 selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances. Comme le rappelle Guillaume Racle de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, ces acteurs poursuivent avant tout un objectif de profit. Dans l'officine, la financiarisation passe surtout par l'endettement. Des investisseurs imposent des business plans contraignants, des fournisseurs ou des objectifs de performance, parfois jusqu'à contrôler les flux financiers, reléguant le titulaire à un rôle de gérant opérationnel, selon l'avocat Guillaume Marquis. Certaines clauses ont été annulées par le Tribunal judiciaire de Paris en janvier 2026 au nom de l'indépendance professionnelle. Le phénomène reste difficile à quantifier faute d'outils de suivi, mais Julien Chauvin de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France alerte sur un possible basculement si 20 à 30 % du réseau passaient sous influence financière. Les acquisitions ciblent surtout les officines à fort chiffre d'affaires, notamment celles dispensant des médicaments coûteux, ce qui gonfle artificiellement les valorisations et alimente un cercle spéculatif. Malgré un cadre juridique protecteur — propriété réservée aux pharmaciens et contrôle du capital — des montages contractuels complexes contournent partiellement les règles. La Commission des affaires sociales du Sénat préconise de renforcer les moyens de contrôle et de lever les clauses de confidentialité qui limitent l'accès de l'Ordre national des pharmaciens aux contrats. Au-delà des aspects financiers, l'enjeu est territorial : regroupements, méga-officines périphériques et désertification de certaines zones pourraient remodeler la géographie pharmaceutique. La profession appelle donc à une vigilance précoce pour préserver l'indépendance des titulaires et l'équilibre du maillage officinal.